



DÉCISION N° DÉC-III.2/123-VI/2026

**PORTANT ADOPTION DE LA MÉTHODE D'ANALYSE POUR LA
DÉTERMINATION DE L'INDICE DES PEROXYDES**

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table, et en particulier son article premier « Objectifs de l'Accord » en matière de normalisation et de recherche, concernant l'uniformisation des législations nationales et internationales, notamment en matière d'analyse physico-chimique et organoleptique pour améliorer la connaissance des caractéristiques de composition et de qualité des produits oléicoles, et son Chapitre VI « Dispositions concernant la normalisation » ;

Vu la recommandation formulée par le Comité de chimie et normalisation lors de sa 17^e réunion, dans le cadre de la 122^e session du Conseil des Membres ;

Considérant les travaux réalisés par les chimistes ;

Considérant la position unanime des experts chimistes désignés par les Membres, lors de leur réunion des 7 et 8 octobre 2025 et la recommandation pour l'utilisation de l'isooctane comme solvant,

Décide

D'adopter la méthode pour la détermination de l'indice des peroxydes- COI/T.20/Doc. No 38.

Madrid (Espagne), 17/3/2026

Tawfil EL ACHCHABI

Président du Conseil oléicole international